



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
LIMITEE

T/COM.10/L.346
23 novembre 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMUNICATION PRESENTEE PAR L'ASSOCIATION DES LEGISLATURES DES
ILES DU PACIFIQUE, CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES
ILES DU PACIFIQUE

(Distribué conformément à l'article 24 du règlement intérieur
du Conseil de tutelle)

ASSOCIATION DES LEGISLATURES DES ILES DU PACIFIQUE

Le Président
Conseil de tutelle de
l'Organisation des
Nations Unies
New York, N. Y. 10017

[Sans date]

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre les textes des résolutions Nos E-2-2,
GA-2-2, GA-2-3, GA-2-4 et SC-2-2, SC-2-5 et 2-5, adoptées par l'Association des
législatures des Iles du Pacifique à sa deuxième réunion générale, le
1er avril 1983 1/.

RESOLUTION No E-2-2, priant le Congrès des Etats-Unis d'allouer des crédits
pour que le développement de l'infrastructure puisse se poursuivre en
Micronésie et à Guam.

RESOLUTION No GA-2-2, priant le Secrétaire de l'intérieur, James Watt,
d'abroger la section 4 du décret ministériel No 3039, afin que les lois
adoptées par les trois entités du Territoire sous tutelle n'aient pas à être
soumises au Haut Commissaire pour examen.

RESOLUTION No GA-2-3, convoquant les dirigeants de l'exécutif et du législatif
des nations et territoires des Iles du Pacifique à une réunion au sommet,
avant le 31 décembre 1983 en vue d'échanger des informations et de coordonner
leurs efforts au niveau politique dans des domaines tels que le statut
politique, le développement économique et l'aide étrangère.

UN LIBRARY
NOV 23 1983
UN/ISA COLLECTION

RESOLUTION No GA-2-4, priant la Federal Aviation Administration et le Civil Aeronautics Board du Gouvernement des Etats-Unis de retirer les aéroports du Territoire sous tutelle de la liste des aéroports nationaux.

RESOLUTION No SC-2-2, approuvant les efforts déployés par l'Etat de Truk et les Etats fédérés de Micronésie pour s'assurer les crédits nécessaires à la lutte contre l'épidémie de choléra dans les îles de Truk et demandant l'assistance de tous les gouvernements voisins ainsi que du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique dans la lutte contre le choléra et l'éradication de cette maladie.

RESOLUTION No SC-2-5, approuvant le projet d'étude historique sur la Micronésie et la tutelle des Nations Unies et engageant divers organismes publics et privés à apporter une assistance financière et autre à ce projet 2/.

RESOLUTION No 2-5, demandant des contributions et des donations en nature et en espèces aux membres de l'Association, aux organismes de secours des Etats-Unis et aux organismes internationaux de secours d'urgence en vue d'aider l'Etat de Truk des Etats fédérés de Micronésie à se relever de la récente épidémie de choléra.

Les nations et territoires représentés à l'Association des législatures des Iles du Pacifique vous seraient reconnaissants de toutes mesures que vous pourriez prendre à l'appui de ces résolutions.

Veillez agréer, etc.

Le Président de l'Association des législatures
des Iles du Pacifique

(Signé) Sénateur EDWARD R. DUENAS

Notes

1/ Les résolutions ont été classées dans les dossiers du Secrétariat et peuvent être consultées par les membres du Conseil.

2/ Voir T/PET.10/306.
